

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton du BEAUSSET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2014 – 11 - 18

Séance du 18 novembre 2014

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

L'an deux mille quatorze, le dix huit novembre,

Représentés : 6

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

**MODIFICATION DU
TABLEAU DES EFFECTIFS**

**CREATION D'UN EMPLOI DE
REDACTEUR PRINCIPAL DE
1ERE CLASSE, D'UN EMPLOI
D'AGENT SPECIALISE DES
ECOLES MATERNELLES
PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE,
D'UN POSTE DE
PUERICULTURICE DE
CLASSE SUPERIEURE, ET
D'UN POSTE D'EDUCATEUR
DES ACTIVITES PHYSIQUES
ET SPORTIVES PRINCIPAL
DE 1ERE CLASSE**

Conseillers Municipaux : Mesdames, BERTOIA, CIDALE, GIACALONE, LALESART, LEITE, MOTUS-JAQUIER, NEGREL-SALLES, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, VALVERDE, Messieurs, BUONCRISTIANI, CATTAUI, GIULIANO, GUEGUEN, SERRE, VALENTIN

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Christine MANFREDI-MARIN (procuration à Monsieur Patrice CATTAUI), Isabelle VIDAL (procuration à Monsieur le Maire), Messieurs Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth LALESART), Pierre LUCIANO (procuration à Madame Sabine GIACALONE), Jean-Paul ROCHE (procuration à Monsieur Jean-Michel VALENTIN), Louis SAOUT (procuration à Monsieur Louis FERRARA).

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Madame Sabine GIACALONE, Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la gestion des ressources humaines de la Collectivité, il convient de modifier le tableau des effectifs et créer de nouveaux emplois pour favoriser l'évolution de carrière des agents municipaux.

A cet effet, Monsieur le Maire propose la création :

- d'un poste de Rédacteur Principal de 1ère Classe
- d'un poste d'ATSEM Principal de 1ère Classe
- d'un poste de Puéricultrice de Classe Supérieure
- d'un poste d'Educateur des APS Principal de 2ème Classe

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de procéder à la création des postes suivants, lesquels seront pourvus conformément au statut :

- un poste de Rédacteur Principal de 1ère Classe
- un poste d'ATSEM Principal de 1ère Classe
- un poste de Puéricultrice de Classe Supérieure
- un poste d'Educateur des APS Principal de 2ème Classe

Dit que la dépense correspondante sera imputée au Chapitre 012 – Budget Communal - Exercice 2014.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique
Philippe BARTHELEMY